

Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 avril 2004 de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 26 juin 2006, intitulée: «Sous les pavés, pas de plage».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- profiter de tous les travaux à venir pour remettre des pavés là où ils ont été enlevés, permettant ainsi une perméabilisation du sol;
- planifier et effectuer le remplacement des taches de goudron;
- redonner ainsi son caractère original et uniforme au revêtement des zones historiques de la ville.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La rue Otto-Barblan, qui était intégralement pavée, a fait l'objet de multiples interventions, sur plusieurs années, à l'occasion desquelles sa surface a été refaite en enrobés bitumineux.

Avec l'accord du conseiller en conservation du patrimoine architectural, il a été décidé de rendre à cette rue son aspect initial et c'est ainsi que, en janvier 2007, elle a été entièrement repavée.

Suite au succès tant touristique que politique de cette intervention, il a été décidé que la rue du Puits-Saint-Pierre, située entre la rue Otto-Barblan et la rue de l'Hôtel-de-Ville, fasse également l'objet d'une telle rénovation. Une demande de crédit y relative sera déposée prochainement, afin d'entreprendre ces travaux en 2010.

Dorénavant, en Vieille-Ville, si une rue pavée comprend une zone en enrobés devant faire l'objet d'une réparation ponctuelle, la surface concernée sera remplacée par un pavage.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 1er juillet 2009.